REPUBLIQUE FRANÇAISE **2020/...**

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 17 décembre 2020

DCM N° 20-12-17-19

Objet : Désignations de Représentants de la Ville de Metz dans divers organismes et instances.

Rapporteur: M. le Maire,

Dans la continuité des diverses désignations déjà opérées, le Conseil Municipal doit procéder à de nouvelles désignations.

Par ailleurs, il y a lieu d'apporter des modifications dans les organismes ci-dessous :

- Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) Citiz Lorraine (Collège "Partenaires publics et privés"),
- France Urbaine (Assemblée Générale).

La liste de ces diverses représentations à pourvoir est jointe en annexe.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales pris notamment en ses articles L2121-21 et L2121-33,
VU les dispositions statutaires ou règlementaires propres à différents organismes, associations et autres, commandant à ce que la Ville de Metz soit représentée par des élus ou personnalités élues ou nommées par le Conseil Municipal,
VU le renouvellement de l'assemblée délibérante suite aux scrutins des 15 mars et 28 juin 2020 des élections municipales,
VU les Délibérations du Conseil Municipal du 16 juillet et du 27 août 2020 portant sur les désignations de représentants de la Ville de Metz dans divers organismes et instances,
VU le courrier de l'Association des Grandes Ecoles de Metz (AGEM),
VU le courriel de France Urbaine,

CONSIDERANT l'obligation de compléter certaines désignations intervenues lors du Conseil Municipal du 16 juillet et du 27 août 2020,
CONSIDERANT qu'il y a lieu de procéder à la désignation des représentants du Conseil Municipal au sein de divers organismes et instances dont la liste figure en annexe,

CONSIDERANT la possibilité pour le Conseil Municipal de décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret à ces désignations,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE DE :

- **DIRE** que ces désignations n'interviendront pas au scrutin secret conformément aux dispositions de l'article L 2121-21 du CGCT.

- **PROCEDER** à la désignation des représentants de la Ville de Metz au sein des instances et auprès des organismes dont la liste détaillée est jointe en annexe.

- **PROCEDER** aux modifications des désignations passées dans les organismes ci-dessous :
  - Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) Citiz Lorraine (Collège "Partenaires publics et privés"),
  - France Urbaine (Assemblée Générale).

Service à l'origine de la DCM : Assemblées
Commissions :
Référence nomenclature «ACTES» : 5.3 Designation de representants

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. François GROSDIDIER, Maire de Metz ,
Secrétaire de séance : Mme Emmanuelle CHAMPIGNY, Directrice Générale des Services
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.
Membres assistant à la séance : 55 Absents : 0 Dont excusés : 0

Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
Suivent les signatures au registre

Identifiant de télétransmission : 057-21570463611-20201217-115393-DE-1-1
N° de l'acte : 115393

Délibération rendue exécutoire le 21 décembre 2020
après affichage et transmission au contrôle de légalité.
Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
et par délégation :

Metz le,